

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 18 décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Karima CHOUIA ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART
Sabine HONORE ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Bruno DUQUESNOY
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr

DEL/2024/FI/140**BUDGET PARTICIPATIF - RAPPORT D'EVALUATION**

La ville a décidé en 2019 d'élargir et de renforcer la dimension participative de ses politiques municipales, jusque-là matérialisée par les concertations propres à chaque projet ainsi que par l'action des différentes instances de participation citoyenne (conseil des seniors, conseil de la jeunesse, conseil citoyen), en expérimentant un budget participatif.

Les règles de mise en œuvre de ce dernier sont définies par une « charte du budget participatif de Hem », fixées par la délibération DEL/2019/FI/88 adoptée en conseil municipal le 30 septembre 2019. Ces règles ont été modifiées par la délibération DEL/2021/FI/13 adoptée en conseil municipal le 13 février 2021, plafonnant en particulier le montant d'un projet à 50% du montant total de l'enveloppe budgétaire dédiée au Budget participatif, de façon à permettre, à chaque édition, le choix et la réalisation d'une relative diversité de projets.

Sur cette base, la ville de Hem a engagé en 2024 la cinquième édition du budget participatif.

Rapport des éditions précédentes

Chaque année, le budget participatif fait l'objet d'une délibération présentant un rapport faisant état des projets et de la participation citoyenne.

Pour mémoire, 9 projets avaient reçu en 2020 l'aval des Hémois à l'issue de leur vote lors de la 1^{ère} édition du Budget participatif. Tous ont été concrétisés à l'exception d'un seul (composteur collectif) qui a été abandonné avec l'accord du porteur de projet. Il en est de même pour les projets de l'édition **2021** même si un des projets est encore en cours de concrétisation (Equipement intergénérationnel des aires de jeux).

En 2022, sur les 10 projets proposés, deux projets doivent encore voir le jour. Un des projets (bizz les abeilles) a été abandonné par le porteur de projet.

Sur les 9 projets retenus en 2023, 50% ont été réalisés. Les autres projets sont en cours d'études ou en cours d'achat ou de réalisation.

Rapport d'étape de la cinquième édition

L'édition 2024 du budget participatif enregistre une baisse sensible du nombre de projets déposés par rapport à l'année précédente : 15 projets contre 24 en 2023. Par contre, on note une amélioration de la recevabilité des projets déposés : 66 % des projets sont conformes aux critères de recevabilité énoncés dans la charte du budget participatif. Ce sont donc 10 projets qui ont été retenus, après analyse de leur recevabilité et de leur faisabilité par les services, pour être soumis au vote des Hémois. A l'issue du scrutin qui s'est déroulé sur un mois, 4 projets ont été élus. De fait, cette 5^{ème} édition du budget participatif se caractérise par une plus grande sélectivité. Le vote des Hémois a permis de départager nettement les projets présentés.

Budget Participatif – état des projets

	Projets déposés	Projets soumis au vote	Projets adoptés
2020	50	14	9
2021	53	19	9
2022	23	10	9
2023	24	9	9
2024	15	10	4

Plusieurs raisons ont présidé au rejet des 5 projets qui n'ont pas été soumis au vote. Si l'un des projets relevait d'une dépense de fonctionnement (l'animation d'ateliers d'initiation à la danse pour les seniors), un autre dépassait le montant maximal de 25 000 € admissible pour un projet (l'aménagement d'une aire de jeux dans le quartier de la Vallée, estimé à 33 000€). Deux projets rejoignaient par ailleurs deux propositions retenues dans une édition précédente du budget participatif et en cours de réalisation (une piste d'apprentissage du vélo pour les plus jeunes, et des buts de foot au Jardin des Perspectives). Enfin, un projet constituait un doublon d'un projet municipal d'ores et déjà prévu dans le cadre d'un projet d'aménagement (jets d'eau et brumisateurs rue D. Larrey).

Budget participatif – état de la participation au choix des projets

	Nombre de participants	Nombre de votes
2020	341	702
2021	507	858
2022	697	914
2023	264	504
2024	340	475

L'édition 2024 du Budget participatif est marquée par une recrudescence du nombre de participants (340) par rapport à l'édition précédente. Après une baisse de la participation en 2023 sans doute liée au faible enjeu du scrutin (pour mémoire, l'ensemble des projets proposés entraient dans l'enveloppe globale allouée au budget participatif), la participation retrouve cette fois-ci son niveau atteint à l'occasion de la première édition. Par contre, le nombre de votes reste en retrait : pour mémoire, chaque participant au scrutin peut se prononcer en faveur de trois projets. La participation de collectifs mobilisés autour de leurs propres projets est l'un des éléments d'explication à ce resserrement des votes : les participants sont alors moins enclins à voter pour d'autres projets potentiellement concurrents. Sans doute, une communication renforcée autour du scrutin du budget participatif améliorerait la participation d'un public moins directement impliqué dans les projets proposés, et plus enclin à se prononcer en faveur de plusieurs projets.

Le résultat du scrutin de la 5^{ème} édition aboutit à la sélection des 4 projets suivants, qui seront donc mis en œuvre dans les mois prochains :

Budget participatif - ville de Hem - 2025

Projets	Nombre de votes	Coût estimé (€)	Cumul des coûts (€)
Rééquipement de la salle de remise en forme au centre social 3 villes	133	4 732 €	4 732 €
Transformer les garages du centre social 3 villes en espaces jeunes	110	25 000 €	29 732 €
Les pieds au sec au Caniparc	48	10 000 €	39 732 €
Bancs publics dans les aires de jeux pour enfants	45	20 835 €	60 567€*
A la balançoire !	41	6 278 €	
Vel'Hem, le vélo-culture	22	6 060 €	
Stations de réparation de vélos	21	11 304 €	
Abri vélos au centre intergénérationnel M. Schuman	20	3 000 €	
Aménager les jardins familiaux des Trois Fermes	18	15 939,60 €	
Moderniser les équipements de street workout rue A. Paré	17	23 428,70 €	

*A noter que le 4^{ème} projet sera mis en œuvre pour un montant inférieur au coût estimé, à proportion des crédits restant disponibles et dans la limite de l'enveloppe globale du budget participatif soit 50000€.

En 2024, l'envoi d'une communication spécifique auprès des structures associatives a permis de mobiliser des porteurs de projets. En 2025, celle-ci sera reconduite. La communication sera renforcée par une signalétique spécifique sur tous les projets déjà financés afin d'identifier les projets d'initiative citoyenne. La nouvelle campagne du budget participatif et l'appel à projets seront lancés en février 2025.

Vu la commission relative au budget participatif réunie le 26 novembre 2024,
Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale du 9 décembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le lancement de la 6^{ème} édition du budget participatif en 2025, acte le rapport d'évaluation du budget participatif et autorise Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,



DGS